



Lentilles de contact cosmétiques non correctrices

Contexte

Les lentilles de contact cosmétiques non correctrices (également appelées lentilles de contact décoratives, colorées ou de mode) sont utilisées pour modifier la couleur ou l'apparence des yeux. Tout comme les lentilles de contact utilisées pour corriger la vue, les lentilles de contact à but esthétique peuvent présenter un risque de dommages si elles sont mal adaptées, mal utilisées ou mal entretenues. Des complications telles que des abrasions de la cornée, des réactions allergiques et toxiques, une conjonctivite, une gêne, une sécheresse et des infiltrations ou infections cornéennes potentiellement graves, telles que la kératite microbienne, peuvent survenir.¹ Certaines de ces complications peuvent constituer un danger pour la vision.

Les complications liées à l'utilisation de lentilles de contact, y compris les lentilles de contact à but esthétique, sont fréquentes. Les Centres américains de contrôle et de prévention des maladies ont constaté qu'un porteur de lentilles de contact sur trois a connu une complication liée aux lentilles de contact qui a nécessité une visite chez le médecin². En outre, 99 % des porteurs de lentilles de contact déclarent avoir au moins un comportement susceptible d'augmenter leur risque d'infection oculaire.² Les porteurs de lentilles de contact à but esthétique semblent présenter un risque d'infection plus élevé que ceux qui portent des lentilles de contact pour améliorer leur vue.¹

Les lentilles de contact à but esthétique vendues au Canada sont réglementées en tant qu'instruments médicaux de classe II³. Les fabricants de lentilles de contact non correctrices doivent obtenir une licence d'instrument médical de classe II pour vendre leurs produits au Canada³. De même, les importateurs et les distributeurs de ces produits doivent obtenir une licence d'établissement de dispositifs médicaux³. Les lentilles de contact à but esthétique doivent être étiquetées conformément au Règlement sur les instruments médicaux (RIM)⁴. Bien que ces exigences soient en place, en 2018, Santé Canada a constaté que 35 % des points de vente sélectionnés au hasard et 59 % des détaillants sur Internet ne respectaient pas les exigences en matière d'homologation et d'étiquetage des lentilles de contact à but esthétique⁴.



Enjeu politique

La réglementation des lentilles de contact à but esthétique non correctrices en tant que dispositifs médicaux de classe II est nécessaire pour la protection et la sécurité des consommateurs. Cependant, l'utilisation de lentilles de contact à but esthétique sans ordonnance et sans instructions et surveillance appropriées augmente le risque de complications pour le porteur, y compris le risque de perte de vision.

Position de principe

L'ACO félicite Santé Canada d'avoir reconnu les dangers posés par les lentilles de contact à but esthétique et d'avoir assuré une surveillance réglementée de la fabrication, de la distribution et de l'étiquetage de ces produits. Cette réglementation protégera la vision de tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

En raison du risque de préjudice posé par les lentilles de contact non correctrices, l'ACO maintient que leur utilisation devrait nécessiter une ordonnance d'un professionnel des soins de la vue réglementé. Les ordonnances et les instructions appropriées concernant l'utilisation et l'entretien des lentilles de contact à but esthétique contribuent à minimiser les risques pour la santé publique posés par ces dispositifs.

2

Si les optométristes ou les consommateurs souhaitent signaler des plaintes relatives aux dispositifs médicaux, y compris des préoccupations concernant la sécurité ou les produits contrefaits, ils peuvent le faire en remplissant le Formulaire de plainte relative aux produits de santé en ligne de Santé Canada.

Références

1. Lim, C. H., Stapleton, F., & Mehta, J. S. (2019). A review of cosmetic contact lens infections. *Eye*, 33(1), 78-86. Disponible auprès de : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6328606/>
2. Cope, J. R., Collier, S. A., Rao, M. M., Chalmers, R., Mitchell, G. L., Richdale, K., ... & Beach, M. J. (2015). Contact lens wearer demographics and risk behaviors for contact lens-related eye infections—United States, 2014. *Morbidity and Mortality Weekly Report*, 64(32), 865-870. Disponible auprès de : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5779588/>



3. Santé Canada. (2016, juin 10). *Avis : Les lentilles cornéennes non correctrices*. Disponible auprès de : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/instruments-medicaux/activites/annonces/avis-lentilles-corneennes-non-correctrices.html>
4. Santé Canada. (2019). *Projet de surveillance de la conformité (PSC) de 2018-2019 sur les lentilles cornéennes décoratives*. Disponible auprès de : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/inspection-et-contrôle-produits-sante/rapports-surveillance-conformite/2018-2019-lentilles-corneennes-decoratives.html>

Révisé en mai 2023